



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 4 décembre
2020

PRÉSENTS : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
MUSCAT Yvette représentée par VERDUZIER K
BEUGIN Valérie représentée par MINEREAU JR
DUFFAULT Laurent représenté par DUFFAULT T
SULLI Bruno représenté par PIAULET C

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Caroline DELPHIN

DELIBÉRATION N°150

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : DEMANDE DE REMBOURSEMENT AUPRÈS DU SYNDICAT EAUX DE VIENNE-SIVEER

Il est rappelé au conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2019 la **compétence eau a été transférée à la communauté d'agglomération**. Le syndicat Eaux de Vienne Siveer assure l'exploitation des services qui y sont liés. Lors du transfert de compétence, le budget eau de la commune a été supprimé. Son excédent est reversé progressivement à Eaux de Vienne.

Certaines factures d'eau précédant le transfert n'ont pas été réglées par les contribuables et ont été admises en non valeur depuis 2019 sur le budget de la commune.

Il convient d'effectuer **une demande de remboursement** auprès d'Eaux de Vienne Siveer pour un montant total de **2 068,39 €**.

Ce montant correspond à la somme des admissions non valeur liées à l'eau sur trois états des pièces irrécouvrables transmis par la Trésorerie, en date des 03/08/2020, 17/08/2020 et 13/10/2020 et pour des montants respectifs de 939,47€, 645,39€ et 483,53€.

Il est donc proposé au conseil municipal d'effectuer une demande de remboursement auprès d'Eaux de Vienne Siveer pour un montant total de 2 068,39 €.

VU les états de la trésorerie municipale,
Considérant le transfert du budget Eaux au syndicat Eaux de Vienne Siveer,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-décide de demander le remboursement auprès d'Eaux de Vienne Siveer d'un montant de 2 068,39 €

-charge M. le Maire des démarches nécessaires à cet effet

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

